



AARPI CTC AVOCATS
Maître Violaine CREZE
Château de Saint Henri
123 rue Rabelais - 13016 MARSEILLE
Tél. : 04.13.41.53.53
www.ctcavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Sur la commune de MARSEILLE (13014),

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé **Les Lavandins**,
24 avenue Claude Monnet, Quartier Saint Barthélémy,
cadastré dite commune section 894 D n°195, 894 D n°81 et 894 D n°85,

- **Le lot 54** consistant en **UN APPARTEMENT T3** au 2^{ème} étage du
Bâtiment B d'une superficie loi Carrez de **64,68 m²** comprenant une
entrée, un séjour, une cuisine, deux chambres, un WC et une salle de
bains, ainsi que deux balcons, un au nord de 3,2 m² et un à l'ouest de 9,73
m² et les 338/100.000èmes des parties communes.

- **Le lot 368** consistant en **UN PARKING COUVERT** au sous-sol du
bâtiment B portant le numéro 30 du plan d'une superficie de 16,17 m² et
les 20/100.000èmes des parties communes.

Etat descriptif de division et règlement de copropriété publié au Service
de la Publicité Foncière de Marseille 1 le 14 septembre 2001 volume 2001
P n°6210.

MISE A PRIX : 30.000,00 € (TRENTE MILLE EUROS)
(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS,
Y COMPRIS TVA)

ADJUDICATION FIXEE AU MERCREDI 26 JUIN 2024 A 9 H 30,
à l'audience des ventes **du Tribunal Judiciaire de Marseille,**
25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, Salle n°8,
où les droits immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés
au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Les biens dont s'agit sont occupés par des locataires avec leurs enfants, ayant indiqué que le montant du loyer hors charges était de 750,00 euros par mois outre une provision pour charges de 120,00 euros mensuel, mais le bail n'a pas été communiqué.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 19 décembre 2023 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site **www.ctcavocats.fr**.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Marseille.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00€.

VISITE : La visite aura lieu le Jeudi 13 Juin 2024 de 10 h 00 à 11 h 00 (SAS AIX JUR'ISTRES : tél. : 04.42.99.20.20)

Signé : Violaine CREZE
Avocat